



HÔTEL DE VILLE
3, rue de la Mairie
44850 Saint-Mars-du-Désert

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

**Délibération
2022-0091**

**THEME :
Délégations**

**OBJET :
Modification des
représentants au sein
du Syndicat
Départemental
d'Alimentation en Eau
Potable**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26
Présents : 17
Absents : 9
Pouvoirs : 9
Votants : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 octobre 2022

Présents :

Mme Barbara NOURRY, M. Jean-François CHARRIER, M. Frédéric BOISLEVE, Mme Marie-Laure BRIAND, M. Serge RAYNAUD adjoints ;
M. Sylvain LOUARN, M. Gérard LE FEL, M. Xavier LEPREVOST, Mme Annabelle RETIERE, M. Jean-Yves RETIERE, Mme Lina PUTOLA, M. Eric VANDAELE, Mme Armelle GEHIN, M. Eric GAUTRON, Mme Emilie CARROT, Mme Céline MARTINEAU, Mr Nicolas SEVESTRE, conseillers municipaux.

Étaient excusés :

- M. Clément LECOMTE, (pouvoir à M. Jean-François CHARRIER) ;
- Mme Karine MAINGUET, (pouvoir à M. Frédéric BOISLEVE) ;
- Mme Caroline BAUDOIN, (pouvoir à Mme Barbara NOURRY) ;
- M. Franck BOUQUIN, (pouvoir à Mme Marie-Laure BRIAND) ;
- Mme Louise DREAN, (pouvoir à M. Serge RAYNAUD) ;
- M. Frédéric GEFFRIAUD, (pouvoir à M. Jean-Yves RETIERE) ;
- Mme Céline OLLIVIER, (pouvoir à Mme Lina PUTOLA) ;
- Mme Céline LECOMTE, (pouvoir à Mme Armelle GEHIN) ;
- Mme Julie BRUN, (pouvoir à Mme Céline MARTINEAU) ;

Secrétaire de séance : Monsieur Eric VANDAELE est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue de la modification des délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Nort-Sur-Erdre dont les statuts prévoient la désignation d'un délégué titulaire au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable, de 2 délégués titulaires et d'1 suppléant à la Commission territoriale de l'eau de la région de Nort-Sur-Erdre.

➤ **Election d'un délégué titulaire au Syndicat Départemental
d'Alimentation en Eau Potable en remplacement de Barbara NOURRY**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :26

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux
articles L.65 et L.66 du Code Electoral :0

Reste pour le nombre des suffrages

.....26
Accusé de réception en préfecture
044-214401796-20221025-2022-0091-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2022

exprimés :

Majorité absolue :26

A obtenu :

M. Frédéric GEFRIAUD 26 voix

Monsieur Frédéric GEFRIAUD ayant obtenu la majorité absolue, a été désigné délégué titulaire de la Commune de SAINT-MARS-DU-DESERT au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable.

➤ **Election d'1 délégué suppléant à la Commission territoriale de l'eau de la région de Nort-Sur-Erdre**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :26

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral :0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés :26

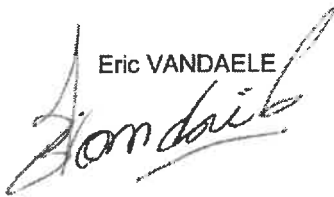
Majorité absolue :26

A obtenu :

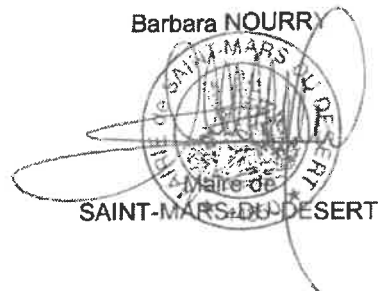
M. Xavier LEPREVOST 26 voix

Monsieur Xavier LEPREVOST ayant obtenu la majorité absolue, a été désigné délégué suppléant de la Commune de SAINT-MARS-DU-DESERT à la Commission territoriale de l'eau de la région de Nort-Sur-Erdre.

À Saint-Mars-du-Désert, le 25 octobre 2022

Eric VANDAELE


Secrétaire de séance

Barbara NOURRY

SAINT-MARS-DU-DESERT

« Pour extrait conforme au registre »

Pour ampliation et par délégation,

Benoît RICHARD

Directeur Général des Services

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Acte qui a été reçu en Préfecture le 28 / 10 / 2022 et publié à la mairie le 28 / 10 / 2022

N° de télétransmission... 044.-214401796.-20221025.-2022.-0091.-DE...

Accusé de réception en préfecture
044-214401796-20221025-2022-0091-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2022